



## Je dois de l'argent à quelqu'un, quels risques ?

Par **melasterix**, le **15/11/2010** à **17:18**

Bonjour,

Je me permets d'écrire un sujet ici, pour avoir quelques réponses à mes questions.

En avril 2009, une amie a pris un forfait de téléphonie à ma demande. J'ai donc pu jouir de la ligne entre avril 2009 et septembre 2009.

Après ceci elle a récupéré la ligne suite à des dépassements de forfaits de ma part.

j'ai commencé à lui rembourser ce que je lui devais depuis octobre 2009, et ce jusqu'à ce jour, de façon plus ou moins régulière. Je lui ai remboursé plus de 350 euros , et je lui dois encore la même chose.

Aucun papier n'a été signé, aucune reconnaissance de dette.

Elle parle d'engager des procédures judiciaires, un dossier est déjà monté et si je ne rembourse pas plus vite, elle déposera ce dossier.

Suis-je en tort de mon côté ? sachant que je fais tout mon possible pour la rembourser, et qu'elle est déjà en possession d'une partie de ce que je lui dois.

A t-elle le droit d'engager des procédures ? et si oui, quels sont les risques encourus pour ma part ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **17:26**

Comment avez-vous remboursé ? Chèques ? virement ? espèces ?

Par **melasterix**, le **15/11/2010** à **17:32**

je lui ai remboursé 1 fois par espèces, et les autres fois par virement.

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **19:27**

Elle a une preuve quelconque que vous utilisiez le téléphone, que vous avez une dette envers elle ?

Vous avez viré combien de fois, et combien à chaque fois ?